

---

# PAYSAN BIO: UN MÉTIER !

10 VRAI/FAUX POUR NE PLUS AVOIR PEUR DE PRODUIRE BIO.

---

Mais on dit tellement de choses sur la Bio...

Ne t'inquiète pas, je vais te conseiller.

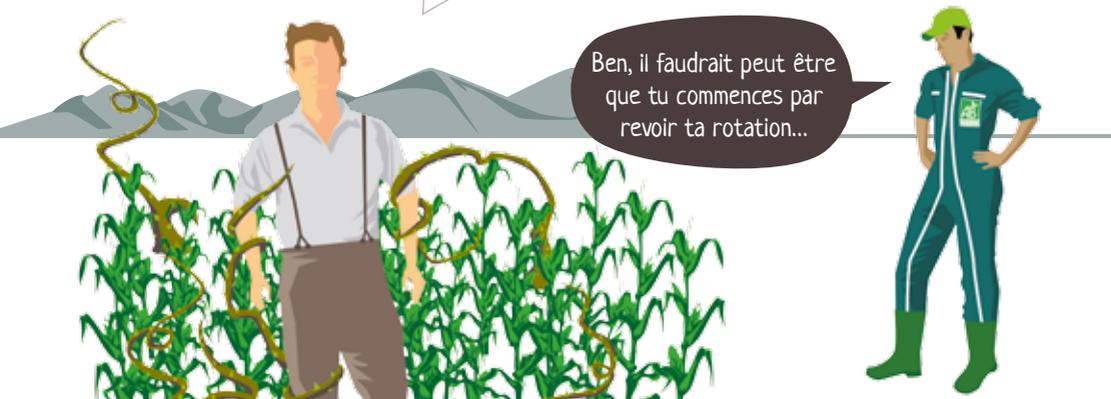
Prémièrement, change de chaussures.



● Réseau **Corabio** ●

Les Agriculteurs **BIO** de Rhône-Alpes

# SI JE LAISSE FAIRE LA NATURE JE N'Y ARRIVERAI JAMAIS !



## VRAI et FAUX ! Plus on connaît le système, mieux on produit.

**Le producteur s'appuie le plus possible sur l'observation et la compréhension du système** principalement à travers les rotations, le choix des variétés cultivées, des races et une gestion préventive du système.

**Une agriculture de précision :** avec moins de solutions de rattrapage, la bio est une pratique qui demande une grande précision dans les interventions pour éviter au plus le curatif, il est important d'intervenir le plus possible en amont des sources de pressions potentielles. Elle s'est grandement modernisée au cours des dernières années et fait l'objet de constantes évolutions.

**On désherbe, mais sans herbicide :** la rotation, la gestion de l'interculture, le travail du sol, les pratiques culturales à la parcelle et le désherbage mécanique/thermique... permettent d'assurer un niveau de pression adventive admissible pour le producteur. Les outils les plus fréquents sont la herse étrille, la bineuse, l'intercepts, la houe, les outils de désherbage thermique, etc.

**On traite, mais sans produit de synthèse :** les composés naturels, extraits de plantes, minéraux, fumier ou compost pour la fertilisation... sont les produits autorisés en agriculture biologique<sup>1</sup>.

**TECHNIQUE, MODERNE ET EN ÉVOLUTION :** c'est ainsi que les producteurs bio décrivent leur systèmes de production<sup>2</sup>.

1. Guide des produits de protection des cultures utilisables en France en Agriculture Biologique. 2. Enquête « Êtes-vous heureux en bio ? » 2013. Corabio.

## EN PRATIQUE ÇA DONNE QUOI ?

**Exemples de rotations grandes cultures pratiquées dans l'Ain, l'Isère, la vallée du Rhône :**

➔ Luzerne → luzerne → Maïs → Maïs ↓  
Blé ← Soja ← Maïs ← Maïs ← Soja ← Blé ← Soja

➔ Luzerne → Luzerne → Luzerne → Maïs → Maïs ↓  
Blé ou Triticale ← Soja ← Maïs ← Engrais vert ← Blé ← Soja

**Exemples de rotation élevage :**

➔ Luzerne 3 ans ou Prairie Temporaire Multi Espèce (PTME) ↓  
Céréales ou en méteils Céréales pures ou en méteils 1 à 2 ans  
↑ Prairie courte durée ←

➔ PTME 3 à 6 ans → Maïs ↓  
Méteils 1 à 2 ans ← Céréales secondaires

Grâce à une gestion optimale des légumineuses fourragères, des élevages de vaches laitières de plaine arrivent à se passer d'achat de tourteaux tout en maintenant des productions de 6 à 7000 Litres de lait/an/vache.

**Exemple itinéraire technique de l'abricotier<sup>3</sup> (interventions) :**

		FLORAISON		PÉRIODE DE RÉCOLTE EN FONCTION DES VARIÉTÉS								
Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	
		MONILIA SUR FLEURS			ROUILLE							
		PÉRIODE DE LUTTE PRÉVENTIVE PENDANT LA FLORAISON. PETITES DOSES DE CUIVRE + DEMI DOSE DE SOUFRE		SYMPTÔMES VISIBLES. INTERVENTION MANUELLE.		LUTTE PRÉVENTIVE EN DÉBUT DES CONTAMINATIONS. PETITES DOSES DE CUIVRE (ENGRAIS FOLIAIRE) + OLIGO ÉLÉMENTS.		APPARITION DES SYMPTÔMES ET CHUTE DE FEUILLES.				
ECA DÉBOURREMENT PRÉCOCE.				OIDIUM SOUFRE (SAUF BERGERON ET EARLY BERGERON)								
				ÉCLAIRCIS-SAGE MANUEL								
						PETITE MINEUSE (ANARSA)						
				DÉBUT DU VOL		LARVICIDES : BACILLUS THURINGIENSIS						
				SHARKA PÉRIODE DE PROSPECTION SUR FEUILLES ET FRUITS.								

3. Chambres d'Agriculture de Rhône-Alpes. Fiches bio: références technico-économiques Rhône-Alpes.

# AVEC LA BIO, JE POURRAI FAIRE CE QUE JE VEUX !



Houla, toi mon vieux, tu vas avoir des problèmes !

Pourquoi ? Elles sont en plein air, non ?

## FAUX ! La bio, c'est une garantie de pratiques

**Un cahier des charges sur des techniques de productions :** créé par des paysans et des agronomes, avec pour principe le maintien, l'amélioration de la fertilité et de l'activité biologique des sols pour les productions végétales, tout en s'interdisant l'utilisation de produits chimiques de synthèse et d'OGM. Pour les productions animales, le lien au sol et le respect du bien-être animal sont les deux objectifs qui régissent ce mode de production<sup>4</sup>.

**Un contrôle indépendant annuel réalisé par un organisme certificateur habilité par l'Etat.** Ce contrôle comprend un tour des parcelles et une vérification des factures. Le contrôleur peut décider d'un prélèvement d'échantillon pour vérifier l'absence de résidus de produits interdits en AB.

**Un cahier des charges harmonisé à l'ensemble de l'Union Européenne.** Matières actives inscrites sur la liste européenne, produit homologué en Europe puis en France et possédant une autorisation de mise sur le marché<sup>5</sup>.

4. IFOAM définition internationale des principes de l'agriculture biologique. 5. Convertir son exploitation en bio. Coordination Rhône-Alpes de l'Agriculture Biologique (Corabio), Chambres d'agriculture de Rhône-Alpes.

## EN PRATIQUE ÇA DONNE QUOI ?

1) **Choisir un des 7 organismes certificateurs habilités en 2013** (BUREAU ALPES CONTROLES, BUREAU VERITAS, CERTIPAQ, CERTIS, CERTISUD, ECOCERT, QUALISUD) présents en Rhône Alpes et établir un devis.

2) **Une fois le dossier complet et la procédure validée, le producteur entame la période de conversion**, phase de transition entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique. Pendant cette période, il met en œuvre des pratiques conformes aux règles de production biologique, mais les produits ne peuvent pas être commercialisés en faisant référence à ce mode de production.

La durée de conversion est de 2 ans pour les cultures annuelles et de 3 ans pour les cultures pérennes (arboriculture, viticulture...)<sup>6</sup>

3) **La période de conversion terminée, la ferme est certifiée bio** et le producteur peut commercialiser ses produits avec le logo bio « eurofeuille », éventuellement accompagné du logo AB.

Le logo eurofeuille



Le logo AB



### Durées des périodes de conversion pour les espèces animales

Espèces animales	Durée minimale de conversion
Équidés, bovins viande	12 mois et les 3/4 de leur vie en bio
Bovins laitiers	6 mois (pour le lait) et les 3/4 de leur vie en bio (viande)
Ovins/caprins lait et viande	6 mois (pour le lait)
Porcs	6 mois
Volailles de chair (poussins de moins de 3 jours)	10 semaines (71 jours)
Poules pondeuses (poussins de moins de 3) ou poulettes destinées à l'AB de moins de 18 semaines)	6 semaines (42 jours)

6. Cahier des charges ministère agriculture. Cahiers des charges en vigueur relatifs au mode de production biologique (règlements cadre CE 834/2007 et d'application CE 889/2008),

# DU COUP, JE TRIMERAI DU MATIN AU SOIR !

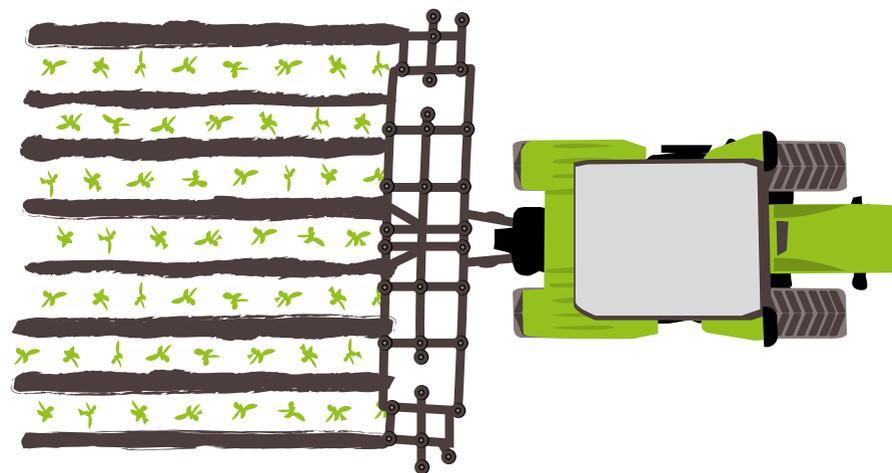


**FAUX !** Les charges de travail sont différemment réparties.

**Les bio ne travaillent pas nécessairement beaucoup plus :** 54 % des producteurs bio ayant répondu au sondage «êtes-vous heureux en bio ?» n'ont pas vu leur temps de travail augmenter avec la conversion de leur exploitation à l'AB. Parmi ceux qui ont noté une augmentation, la plupart déclarent travailler entre 10 et 20 % de plus qu'avant la conversion de leur exploitation à l'AB et ce, principalement à cause du temps passé à la gestion de l'herbe<sup>7</sup>.

**La quantité de travail va dépendre des cultures et du système :** selon la rotation, les systèmes de cultures, la structure de l'exploitation, les facteurs externes (climat, relief, etc.) et le système de commercialisation choisi, la charge de travail sera très variable. Par exemple, en grandes cultures, le temps de travail va être très dépendant de la rotation mise en place (plus il y aura de cultures d'été, plus il sera important) ainsi que du niveau d'exigence technique et de la stratégie choisie par l'agriculteur (selon le compromis choisi entre rendement, charges et interventions)<sup>8</sup>.

Pour les élevages de plaine, la hausse des surfaces en herbe au détriment des autres cultures lors d'un passage en bio aura tendance à diminuer la charge de travail pour l'éleveur.



## EN PRATIQUE ÇA DONNE QUOI ?

**En grandes cultures,** on estime les temps de travaux :

- ▶ 5 à 6 heures/ha sur céréales, hors récolte.
- ▶ 7 à 10 heures/ha sur maïs, hors récolte et irrigation.
- ▶ 7 à 8 heures/ha sur soja, hors récolte et irrigation<sup>9</sup>.

**En viticulture :**

- ▶ 250 heures/ha en moyenne sur une exploitation du Beaujolais en coteaux avec 90 % de travaux manuels, 6 % d'entretien des sols et 4 % de protection phyto.

**En maraîchage bio,** temps de travaux par ha<sup>10</sup>:

					
Avant récolte	342 h	146 h	392 h	408 h	1820 h
Après récolte	747 h	480 h	1086 h	600 h	1600 h
<b>Total</b>	<b>1089 h</b>	<b>626 h</b>	<b>1478 h</b>	<b>1008 h</b>	<b>3420 h</b>

7. Enquête «Êtes-vous heureux en bio ?» 2013. Corabio. 8. Terragricoles de Bretagne. Chambres d'Agriculture de Bretagne. Dossier « Temps de travail en agriculture biologique, qu'en est-il ? », juillet 2006.

9. Terragricoles de Bretagne. Chambres d'Agriculture de Bretagne. Dossier « Temps de travail en agriculture biologique, qu'en est-il ? », juillet 2006. 10. Chambres d'Agriculture de Rhône-Alpes. Fiches bio : références technico-économiques Rhône-Alpes

# MAIS JE POLLUERAI L'ATMOSPHERE AVEC TOUT ÇA !



Tu mettras  
du pétrole dans  
le tracteur,  
mais pas dans le sol.

**VRAI et FAUX !** Pas de produits dérivés  
du pétrole dans le sol, moins de gaz à effet de serre.

**Certaines productions demandent plus d'heures de tracteur en bio, donc plus de consommation de gasoil.** C'est particulièrement le cas pour les productions végétales avec le désherbage mécanique.

**Mais le gasoil utilisé sur les exploitations n'est pas la principale source d'émissions de gaz à effet de serre (GES).** Ainsi, pour les exploitations en grandes cultures, les émissions de GES liées à la fabrication et à l'épandage des engrais de synthèse représentent 70 à 80% des émissions totales<sup>11</sup> !

Le protoxyde d'azote ( $N_2O$ ), gaz ayant un effet de serre 310 fois plus important que le  $CO_2$ , est essentiellement émis par des phénomènes de nitrification/dénitrification dans les sols cultivés du fait de l'utilisation d'engrais. L'azote apporté sous forme d'introduction de légumineuses dans la rotation contribue beaucoup moins à ces émissions que l'apport d'engrais. **L'apport d'engrais organique (fumier, lisier) contribuerait quant à lui jusqu'à trois fois moins à l'émission de  $N_2O$  que les engrais de synthèse<sup>12</sup>.**

En prenant en compte tous les postes d'émission de gaz à effet de serre (gasoil, élevage de ruminants, fabrication des engrais azotés, des produits de traitement de synthèse, etc.), **l'agriculture bio n'est pas une grosse émettrice de GES.**

## COMPARONS LES ÉMISSIONS DE GES

En kg de  $CO_2$  équivalents par hectare et par an<sup>13</sup> :

	Système conventionnel	Système biologique
Transport du compost	0	1
$P_2O_5$ (Phosphate)	14	0
N (Azote)	312	0
$K_2O$ (Potasse)	9	8
Production de compost	0	9
Lisier	90	75
Semis	112	120
Herbicides	65	0
Transport des intrants	23	19
Fabrication/réparation de l'équipement	40	52
Gasoil	162	276
Émissions de $NO_2$ à partir du sol	772	458

= 1599

PERDU !

= 1018

GAGNÉ !

11. Agriculture biologique et changement climatique: colloque de Clermont-Ferrand (2008).

12. ADEME: le protoxyde d'azote. 13. Rodale Institute Farming Systems Trial (FST) cropping systems energy and greenhouse gas analysis using the Farm Energy Analysis Tool.

# JE DEVRAI METTRE DU CUIVRE PARTOUT, TOUT LE TEMPS !



Tu sais, tu n'as pas besoin de tout ça... Et puis il n'a pas plu depuis 2 mois!

**FAUX !** De moins en moins de cuivre, place à de nouvelles techniques.

**Le cuivre est toxique à fortes doses.** Les doses de bouillie bordelaise utilisées ont fortement diminué depuis 50 ans (elles pouvaient atteindre 60 kg/ha/an de cuivre métal en zones viticoles dans les années 60). Une application de cuivre trop importante peut rendre les sols incultes à cause de l'accumulation du cuivre dans le sol<sup>14</sup>.

**Le cahier des charges de l'AB limite les doses de cuivre métal apportées par hectare.** Cette limite est actuellement fixée à 30 kg/ha de cuivre métal cumulés sur 5 ans, soit 6 kg/ha/an<sup>15</sup>. Cette dose permet de limiter l'impact du cuivre sur la biodiversité, notamment au niveau des sols<sup>16</sup>.

14. European Food Safety Authority. CONCLUSION ON PESTICIDE PEER REVIEW. EFSA Journal 2013. 15. Cahier de charges ministère agriculture. Cahiers des charges en vigueur relatifs au mode de production biologique (règlement cadre CE 834/2007 et d'application CE 889/2008). 16. Thèse de doctorat d'A. Navel « Distribution, spéciation, impact et transfert du cuivre dans un sol sous vigne », 2010.

**Le raisonnement des apports en cuivre (nombre de traitements et doses) est fait en fonction de la pression du mildiou pendant la saison de culture.** La bouillie bordelaise étant un traitement par contact, il est généralement recommandé de renouveler le traitement au bout de 17 mm de pluie tombée et avant toute nouvelle pluie annoncée. Les traitements contre le mildiou débutent après les premières contaminations et avant la sortie des premiers foyers primaires.

**Les recherches-expérimentations avancent.** Pour diminuer les doses de cuivre utilisées, des recherches sont en cours sur des traitements alternatifs, ou stimulateurs des défenses naturelles, souvent à base d'extraits de plantes (reine des prés, bourdaine, prêle, etc.).

## EN PRATIQUE ÇA DONNE QUOI ?

**Moyenne d'utilisation du cuivre** par les vignerons bio du Beaujolais entre 2010 et 2012 (en kg de cuivre métal/ha/an) et nombre de passages :

2010 année « normale »	2011 année sèche	2012 année très humide
3,144 Kg en 8,7 passages	1,782 Kg en 4,5 passages	4,705 Kg en 10,2 passages

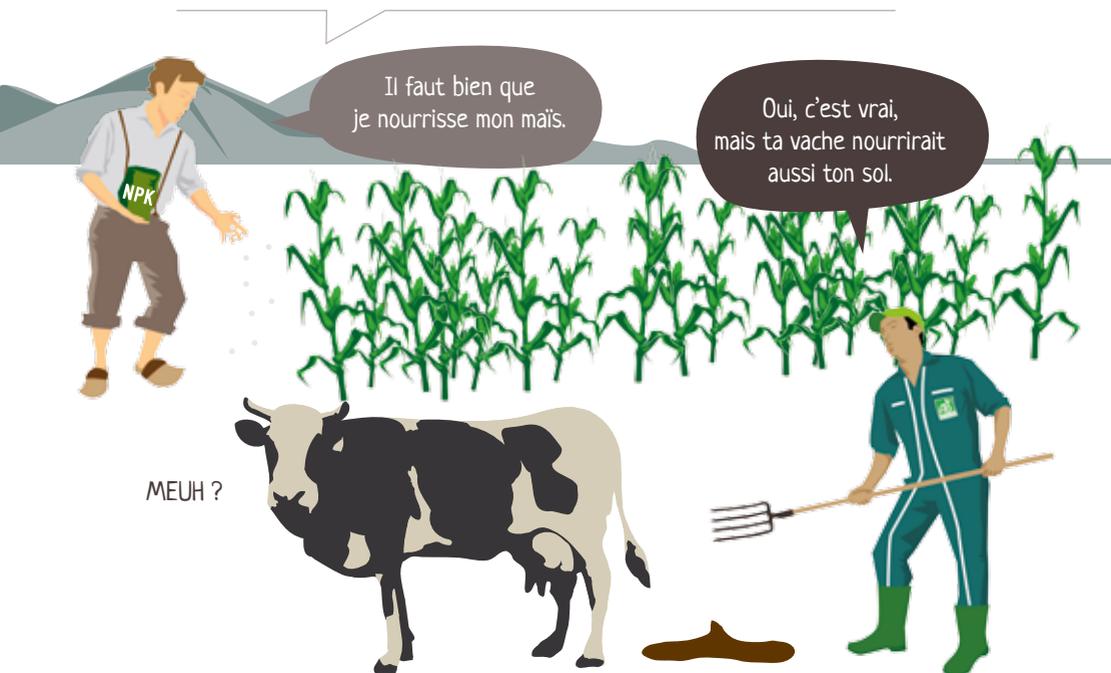
En 2012, l'IFT (Indice Fréquence Traitement) bio moyen en Beaujolais était de 10,03 (IFT régional de référence hors herbicides = 15,85<sup>17</sup>).

**Exemple de calendrier de traitement** basé sur l'utilisation du cuivre en modulation de dose (seul les traitements anti-mildiou à base de cuivre sont donnés ici)<sup>18</sup> :

Passage	Produit	Dose de produit	Dose cuivre métal en g/ha
1	Hydroxyde de cuivre	Selon produits	300
2			300
3			600
4			600
5			600
6			600
7			300
8	BB RSR Disperss	1,5	300
9	BB RSR Disperss	1,5	300
10	Nordox (oxyde cuivreux)	0,4	300
	<b>Total</b>		<b>4200</b>

17. ARDAB/Chambre d'agriculture du Rhône, 2012. 18. ARDAB/Chambre d'agriculture. Exemple d'utilisation du cuivre donné lors d'un diagnostic de conversion, Beaujolais 2013.

# LA BIO ÇA NE MARCHE QU'AU DÉBUT, QUAND IL RESTE DE L'AZOTE MINÉRAL DANS LE SOL !



**FAUX !** La fertilisation organique, ça marche et dans la durée.

**Le système bio fonctionne aussi dans la durée:** au cours des 30 ans d'expérimentation, les chercheurs du Rodale Institute ont vu la fertilité, la teneur en carbone et la capacité de rétention d'eau de leur sols cultivés en bio augmenter<sup>19</sup>.

**Les éléments de synthèse sont remplacés par les matières organiques, la culture de légumineuses ainsi que des minéraux pour compléter.** Pour l'azote, les apports sont limités à 170 unités/ha/an<sup>20</sup>. L'objectif est de rechercher la structure idéale, créant le plus de porosité, aux alentours de 50% du volume de sol, et qui permet le maintien de cette porosité le plus longtemps possible: c'est la structure grumeleuse.

19. Rodale institute « The farming systems trials, celebrating 30 years », 2011. 20. Cahier des charges ministère agriculture. Cahiers des charges en vigueur relatifs au mode de production biologique (règlement cadre CE 834/2007 et d'application CE 889/2008).

## MAIS Sans élevage, c'est possible aussi !

Sans atelier d'élevage sur la ferme, les producteurs bio se servent de l'introduction de légumineuses dans la rotation ou en interculture, échangent de la paille ou du fourrage contre du fumier avec un voisin éleveur, participent à des commandes de fertilisants organiques, etc. pour maintenir la fertilité de leurs sols.

### EN PRATIQUE ÇA DONNE QUOI ?

#### Exemple de la fertilisation azotée en blé biologique<sup>21</sup>:

Fertilisation azotée par	Nature de la fertilisation	Quantité à apporter
Précédent cultural	Légumineuse bien développée: luzerne, trèfle...	Néant
Fumier/Compost	Ruminants/Volailles	20 à 30 t/ha / 7 à 10 t/ha
Engrais organique	Farine de plume par exemple	50 à 80 u
Mixte	Précédent cultural + fumier + Engrais orga/Compost + Engrais orga	Demie dose de chaque

#### Exemples d'engrais verts utilisés en maraîchage biologique<sup>22</sup>:

Espèce (Famille)	Intérêt	Problèmes éventuels	Production d'azote (estimations)
Avoine (Graminées)	Possible implantation tardive	Risque de maladies (rouille)	10-15 U/t /MS
Pois fourrager (Fabacées)	Bonne couverture, biomasse importante, enrichit le sol en azote		20-30 U/t MS
Moutarde (Brassicées)	Se développe rapidement, étouffe les adventices, piège à nitrates.	Sensible à de nombreuses maladies/ ravageurs: ne pas utiliser si brassicées dans la rotation	15-20 U/t MS

21. Chambres d'Agriculture de Rhône-Alpes. Fiches bio : références technico-économiques Rhône-Alpes. 22. Institut technique de l'agriculture Biologique (ITAB). Les engrais verts en maraîchage biologique.

# AVEC LA BIO, JE VAIS DEVOIR ME SERRER LA CEINTURE !



**FAUX !** On peut vivre des productions bio.

**59% des producteurs bio** ayant répondu au sondage «êtes-vous heureux en bio ? »<sup>23</sup> sont satisfaits à très satisfaits de la rentabilité de leur exploitation.

**Sans dépendre d'aides spécifiques:** la majeure partie des aides touchées actuellement par les producteurs sont liées aux références historiques de production, ainsi, selon le système en place à l'époque, le montant des aides est très variable, indépendamment du système bio en place.

**Les rendements varient selon les cultures:** allant de 50% à 100% des rendements que l'on trouve en conventionnel selon la production<sup>24</sup>.

**Un système résistant aux aléas:** par le choix des variétés et le soin apporté au sol, on observe une plus grande stabilité des rendements face aux événements climatiques exceptionnels: sécheresse, froid, excès de pluie, etc.<sup>25</sup>

23. Enquête « Êtes-vous heureux en bio ? » 2013, Corabio. 24, 25. Rodale institute « The farming systems trials, celebrating 50 years » 2011.

**Le prix choisi permet au producteur de vivre de son travail:** dans un marché en pleine structuration, les producteurs bio cherchent avant tout à pérenniser leur exploitation. Le prix recherché doit non seulement leur permettre de vivre mais aussi de valoriser les pratiques mises en place sur leur exploitation.

**Il y a de plus en plus de consommateurs bio:** la demande en produits bio augmente depuis 10 ans et est ancrée dans les pratiques des consommateurs, et ce dans toutes les catégories socio-professionnelles<sup>26</sup>.

## EN PRATIQUE ÇA DONNE QUOI ?

### Les principales aides spécifiques a la bio en 2013<sup>27</sup>:

- › L'aide à la conversion SAB-C allant de 50 a 900 euros/ha selon les cultures perçue pendant 5 ans à compter de la première année de la conversion.
- › L'aide au maintien SAB-M allant de 25 à 590 euros/ha selon les cultures.
- › Le crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 2500 euros par an.
- › L'aide à la certification, plafonnée à 450 euros HT par an.

### Rendements et marges brutes<sup>28</sup> :

Production	Rendement moyen	Année/période de référence	Prix d'achat moyen	Marge brute
Blé tendre	40 qx/ha	2012	380 €/tonne	905 €/ha
Maïs irrigué	90 qx/ha	2012	300 €/tonne	1472 €/ha
Noix	2 tonne noix sèche/ha	Novembre 2011	2700 €/tonne	2472 €/ha
Vin primeur Beaujolais	35 hL/ha	3 derniers millésimes 2010-2011-2012	300 €/hL en vrac Dépense moyenne pour une bouteille de vin bio par les consommateurs : 10,60 €	
Lait de vache (Fermes de référence Rhône-Alpes)	3000 à 7500 L/VL en tout herbe ; 5000 à 7500 L/VL si maïs fourrager	Avril 2013	40190 €/1000L (CNIEL - prix France sur 12 mois glissants)	

26. Agence bio, « Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France », édition 2012. 27. Convertir son exploitation en bio. Coordination Rhône-Alpes de l'Agriculture Biologique (Corabio), Chambres d'agriculture de Rhône-Alpes. 28. Chambres d'Agriculture de Rhône-Alpes. Fiches bio : références technico-économiques Rhône-Alpes / IPSOS. Septembre 2011 « Perception et image du vin bio » / CNIEL. Conjoncture laitière biologique Lait de vache Juin 2013.

# MAIS ALORS, AVEC LA BIO, ON POURRAIT NOURRIR LA PLANÈTE ?



Oui, mais ça ne dépend pas que de la Bio.

**VRAI !** Nourrir 12 milliards de personnes avec la bio à surfaces constantes est possible.

**En luttant contre le gaspillage !** Près du tiers des aliments produits dans le monde pour l'alimentation humaine est perdu ou gaspillé<sup>29</sup> (problèmes de conservation entre le champ et le marché, gaspillage des consommateurs...).

**En diminuant la quantité de viande consommée par personne,** notamment dans les pays riches, ce qui permettrait de libérer d'importantes quantités de céréales pour l'alimentation humaine<sup>30</sup>.

**En améliorant la répartition des richesses.** Nous produisons déjà de quoi nourrir quasiment une fois et demie la population humaine actuelle. Les populations souffrant de malnutrition n'ont pas l'argent suffisant pour acheter la nourriture pourtant disponible<sup>31</sup>.

29. FAO « Global food losses and food waste » 11 mai 2011, Rome. 30. FAO Impacts de la transition vers un élevage biologique à faible intensité d'intrants à l'échelle mondiale. modèle SOL-m. avril 2013. 31. FAO, conférence internationale sur l'Agriculture Biologique et la sécurité alimentaire, mai 2007. / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter. 32. Rodale institute « The farming systems trials, celebrating 30 years », 2011.

**En luttant contre la désertification:** en basant le système d'exploitation sur le maintien de sols viables (taux de matière organique, optimisation couverture du sol), le producteur permet de pérenniser l'agriculture, la lutte contre l'érosion et la désertification.

**En augmentant les rendements dans les pays du Sud.** La bio améliore les rendements de 50 à 100% dans ces milieux, permettant ainsi aux paysans de gagner en autonomie<sup>33</sup>.

## EN PRATIQUE ÇA DONNE QUOI ?

### Le gaspillage...?<sup>34</sup>

Aussi bien les pays industriels que les pays en développement gaspillent grosso modo les mêmes quantités de nourriture, soit 670 millions et 630 millions de tonnes respectivement.

Chaque année, les consommateurs des pays riches gaspillent presque autant de nourriture (222 millions de tonnes) que l'entière production alimentaire nette de l'Afrique subsaharienne (230 millions de tonnes).

Les fruits et légumes ainsi que les racines et tubercules ont le taux de gaspillage le plus élevé.

Le volume total de nourriture perdue ou gaspillée chaque année est équivalent à plus de la moitié de la production céréalière mondiale (2,3 milliards de tonnes en 2009-2010).

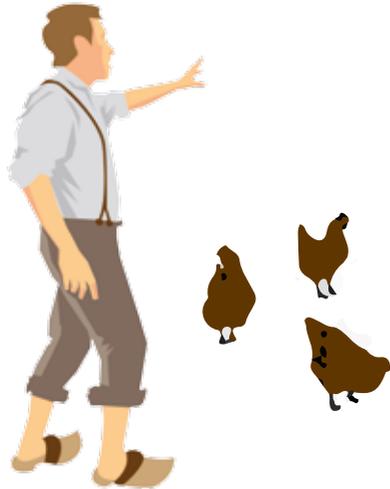
### Moins de gaspillage pour plus de bio ?

Le Collège de Saint-Symphorien-d'Ozon (69), avec 510 repas servis par jour, a mis en place une organisation « zéro gaspi ». L'économie générée par la diminution du gaspillage correspond à 2 500 euros pour l'établissement qui sont réinjectés dans des produits biologiques locaux et dans des légumes (passage de 5 kg à 22 Kg de tomates par repas en saison).

33. FAO, conférence internationale sur l'Agriculture Biologique et la sécurité alimentaire, mai 2007. / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter. 34. FAO « Global food losses and food waste » 11 mai 2011. 35. ADEME Rhône Alpes. 2013.

Je te laisse, j'ai du boulot.  
Bonne chance !

## ATTENDS, ATTENDS, J'AI ENCORE PLEIN DE QUESTIONS !



COMMENT PEUT IL Y AVOIR DU BIO QUAND SUR LES PARCELLES VOISINES ON TRAITE ENCORE EN CHIMIQUE ?

Le producteur bio doit prendre toutes les mesures de précaution nécessaires pour éviter les contaminations extérieures quelle que soit leur origine (distances de sécurité avec les champs voisins si nécessaire, installation de haies, de fossés, de bandes enherbées...). Il assumera seul le risque de perte de la certification bio en cas de contamination, il lui revient donc de tout mettre en œuvre pour se prémunir. De même, les organismes certificateurs appliquent une grille d'analyse des risques pour éviter toute contamination. Des prélèvements pour analyse sont effectués afin de vérifier la non contamination par des produits interdits (pesticides, OGM...) et les produits concernés ne sont pas certifiés le cas échéant.

LE CONSOMMATEUR SAIT-IL VRAIMENT CE QU'IL Y A DERRIÈRE LE LABEL BIO ?

Les sondages annuels du CSA attestent d'une bonne connaissance de la bio par les consommateurs : S'estimant à 54 % « bien informés » sur la bio, les Français en ont une image très positive. 86 % d'entre eux estiment que la bio contribue à préserver l'environnement, la qualité des sols, les ressources en eau et 83 % qu'elle fournit des produits plus naturels car cultivés sans produit chimique de synthèse. (Baromètre CSA agence bio 2012).

L'AGRICULTURE BIO EST-ELLE DEVENUE INDUSTRIELLE ?

Avec 24 000 exploitations bio en France, il devient de plus en plus difficile d'en avoir une image uniforme. On trouve aujourd'hui aussi bien des fermes de petite taille que d'autres de taille plus conséquente. De même selon les choix, les productions et les envies, les types de commercialisation pourront aller de la vente directe au circuit long. Donc, si :

- )] **industrielle = grande quantité de nourriture produite** : la réponse serait **oui** mais ne représentant encore que 2,4 % de la consommation alimentaire globale (2012)
- )] **industrielle = perte de qualité** : la réponse serait **non** car le cahier des charges des productions est le même pour tous les producteurs, peu importe leur stratégie.

A QUOI ÇA SERT D'IMPOSER L'ABSENCE D'UTILISATION D'OGM EN AB PUISQUE DE TOUTE FAÇON, IL N'Y A PAS D'OGM EN FRANCE ?

La culture des OGM n'est pas autorisée en France pour le moment. Cependant, **des quantités importantes d'OGM sont importées**. Ainsi, les animaux d'élevage peuvent être nourris avec du soja importé (d'Amérique du Sud notamment). En France, 80 % du soja importé pour l'alimentation animale est OGM. **Le cahier des charges AB interdit l'utilisation des OGM à tous les stades**, de la production à la transformation. Des prélèvements sont effectués chaque année et le suivi est extrêmement exigeant sur ce point. Pour le producteur, deux grandes zones de vigilance à appliquer sur l'exploitation :

)] **Utiliser des intrants non OGM ou non issus d'OGM.**

L'utilisation d'OGM et de produits obtenus à partir d'OGM ou par des OGM est totalement interdite en production biologique : aliments destinés à l'homme ou à l'animal, auxiliaires technologiques, produits phytopharmaceutiques, engrais, amendements du sol, semences, matériel de reproduction végétative, micro-organismes, animaux, pollen (Obtenir les garanties « non issu d'OGM »).

)] **Eviter les contaminations OGM.**

Vigilance sur la teneur des contrats en particulier concernant l'alimentation du bétail. Éviter la contamination via le matériel de semis, de récolte et d'épandage de même que lors de la collecte, du transport et du stockage (organiser les passages ou nettoyer le matériel avant utilisation en bio...). Pour des traitements de récolte et des transformations à la ferme, des garanties de nettoyage doivent être mises en place.

EST-CE RISQUÉ POUR LA SANTÉ DES BÊTES ?

Les élevages en conversion ou en bio n'ont pas plus de problèmes sanitaires que les autres types d'élevages. De nombreuses études et suivis de fermes réalisés par l'Institut de l'Élevage ou l'INRA le montrent. En élevage biologique, les maîtres mots sont **observation et prévention**. Afin d'éviter les problèmes, les rythmes des animaux sont respectés. Et si les niveaux de production peuvent être moindres, les animaux ont moins de risques d'être malades et la marge reste donc bien au rendez-vous. De plus, les médecines vétérinaires alternatives utilisées fonctionnent également (comme l'aromathérapie, la phytothérapie ou encore l'homéopathie). D'ailleurs, de plus en plus de vétérinaires les utilisent, y compris en élevages conventionnels. Enfin, si malgré les mesures préventives et les médecines alternatives, la vie d'un animal est mise en jeu, on a alors recours, à titre dérogatoire, à la médecine allopathique, et l'animal et ses produits sont temporairement exclus d'une valorisation en bio.

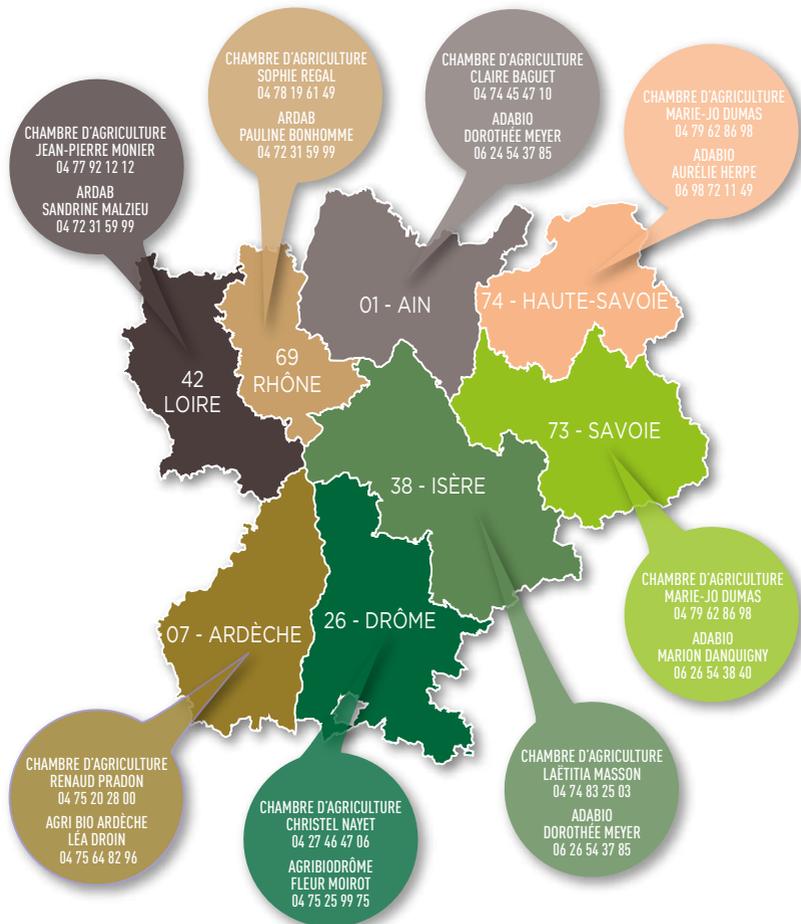
ET LA BIO DES AUTRES PAYS, C'EST VRAIMENT BIO ?

**Entre la France et le reste de l'Europe, oui !** Néanmoins, il peut y avoir des différences d'application à l'échelle française (comme toutes les règles européennes) ; par exemple le neem (insecticide végétal) est autorisé par l'Europe et est interdit par la réglementation française sur les produits phytosanitaires.

**Entre l'Europe et le reste du monde :** d'un point de vue général, l'IFOAM a publié en 1972 la charte éthique de l'agriculture biologique, socle commun de l'agriculture bio à travers le monde. D'un point de vue réglementaire, pour l'importation en Europe de produits bio issus de pays tiers, il doit y avoir un accord d'équivalence si les réglementations et les systèmes de contrôles du pays en question sont considérées comme équivalentes.

# INTÉRESSANT CE GUIDE, MAIS UN PEU LÉGER! MOI CE QUE JE VOUDRAIS C'EST...

Dans chaque département de Rhône-Alpes, animateurs et techniciens sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre projet : n'hésitez pas à les contacter pour toutes questions sur les techniques de l'agriculture biologique, la réflexion sur votre projet de conversion, les aides spécifiques pour les fermes bio, les dates à venir des prochaines formations, journées techniques, portes ouvertes, etc.



Edition Corabio • Coordination du projet : Brice Le Maire • Graphisme : P. Boyrivent, P. Gamore, C. Loviconi, A. Khalidi.  
Document réalisé grâce au soutien financier de la Fondation Alpes Contrôles.

